PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie DUGAST, Vice-Présidente.

Etaient présents :

* Sylvie DUGAST – membre élue, adjointe au Maire

* Valérie DESHAIES – membre nommée, mandatée par l'association UFOLEP72

* Annie FRIMONT – membre élue, conseillère municipale (arrivée à 18h20)

* Laurence GAGLIONE – membre nommée, mandatée par l'UDAF72 (arrivée à 18h20)

* Annie QUEUIN - membre nommée, mandatée par l'association Générations Mouvement

* Eric BIGNON – membre nommé, mandaté par l'association Addiction Alcool Vie libre

* Sébastien LOISEAU – membre nommé, mandaté par l'association Familles Rurales

* Jean-Michel PARISOT – membre élu, conseiller municipal

Excusés :

* Charles MESNIL – membre élu, Maire

* Océane ARNAUD – membre élue, adjointe au Maire

* Muriel HARDOUIN – membre élue, conseillère municipale

Absent : /

Procuration : Océane ARNAUD à Sylvie DUGAST

Secrétaire de séance : Annie QUEUIN

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du précédent procès-verbal du 20 mai 2026
- Approbation du compte de Gestion 2025 – CCAS
- Approbation du compte Administratif 2025 – CCAS
- Questions diverses

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Mme la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30 au lieu de 18h00. Certains membres du CA n'ont pas regardé la convocation qui a été transmise par courriel mais se sont fiés au tableau qui avait été présenté lors de la réunion précédente. Il est demandé pour les prochaines fois, que sur la convocation, l'horaire soit noté en rouge et en surbrillance. Ensuite elle procède à l'appel et à la lecture de l'ordre du jour.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE COMMISSION DU C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 à l'approbation des membres du C.C.A.S.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le précédent procès-verbal avant son approbation définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- ✓ ***Approuve** le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026*

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7
M. BIGNON ne prend pas part au vote étant absent à la réunion du 20 mai 2026

***Mme DUGAST :** on va passer au 2e point, l'approbation du vote pour le compte de gestion 2025 présenté par Sophie.*

Madame Sophie CANARELLI, présente à l'écran et explique les chiffes par chapitre et compte d'imputation.

***Mme CANARELLI :** concernant le chapitre 6232 "fêtes et cérémonies" les 10 268,90 € correspondent au spectacle et au goûter.*
***Mme QUEUIN :** il y avait également les dépenses de 2024 de la représentation théâtrale.*
***Mme CANARELLI :** oui en effet.*
***Mme CANARELLI :** concernant l'investissement, vous avez 5083.98 € en recette pour le BP de cette année mais comme vous pouvez le constater, au compte administratif, il n'y a pas eu de dépense en investissement. Cette somme sera donc reportée sur l'année suivante*
***Mmes DUGAST - FRIMONT :** On peut prévoir un nouveau congélateur ?*
***Mme CANARELLI :** s'il y a des congélateurs à acheter ce sera sur le compte "achat de fournitures" et non sur les 5 000 €, le montant n'étant pas assez important pour que ce soit passé en investissement.*
***Mme FRIMONT :** On aurait pu acheter un véhicule 9 places par exemple avec l'excédent ?*
***Mme QUEUIN :** Ça pourrait effectivement*
***Mme CANARELLI :** c'est un budget simple mais si vous aviez des projets d'achats importants, il faudrait dans ce cas qu'une partie de l'excédent bascule en investissement. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'inverse, vous ne pouvez pas basculer de l'investissement au fonctionnement. C'est pour cette raison qu'il faut être sûr des achats que vous allez faire parce qu'on ne peut pas faire marche arrière lorsqu'on passe l'écriture.*
***Mme DESHAIES :** Oui si on a 1000 € et que cette somme on ne la mange pas cette année, elle reste en investissement d'année en année.*
***Mme CANARELLI : P**our information complémentaire, l'excédent de 35 079.10 €, vous pouvez les éclater comme vous voulez. Nous, on vous propose de les basculer en fonctionnement tant que vous n'avez pas de projet ficelé. Si vous aviez un projet peaufiné, il faudrait prévoir une décision modificative pour que cette somme soit basculée en fonctionnement. Il faut être sûr pour éviter les amortissements.*
***Mme FRIMONT :** On peut le faire n'importe quand ?*
***Mme CANARELLI :** Oui*
***M. LOISEAU :** On pourrait le faire éventuellement en 2027 en cas de projet ?*
***Mme CANARELLI :** Oui c'est pour cela qu'il vaut mieux être sûr parce que derrière tout ça il peut y avoir des amortissements*
***Mme FRIMONT :** la location de véhicule de 9 places, c'est 70 € la journée. Après, il faudrait que l'on sache combien ça coûte à l'année. Voir également si on le prend 1 fois/mois ou 2 fois tous les 15 jours. Demander une estimation parce qu'après, il y a également le coût des assurances et de l'entretien.*
***Mme CANARELLI :** Également le contrôle technique. En effet, voir s'il vaut mieux louer un véhicule ponctuellement ou s'il faut procéder à un achat ?*

Mme DUGAST : *Du coup c'est pour quoi faire le véhicule ?*
Mme QUEUIN : *Bah, il y a plusieurs possibilités.*
Mme FRIMONT : *Oui, parce que tu peux pour les personnes âgées qui ne disposent pas de véhicule les emmener à Super U d'Arnage puisque qu'il n'y a plus d'Intermarché sur la commune et à St Gervais. Sinon c'est Ecommoy mais ça fait des frais d'essence supplémentaires. Et puis on peut réaliser des points de rendez-vous par exemple à la Massonnière ou à l'église. Après il faut prévoir un budget et savoir si le projet rentre dans les dépenses. Tu peux aussi les emmener à la bibliothèque car il y a des personnes qui ne se déplacent peut-être pas parce que ça fait loin.*
Mme QUEUIN : *il faut savoir que la médiathèque propose un portage de livres à domicile aux gens. Mais il est vrai qu'on avait mis en place un partenariat entre la médiathèque et le CCAS. Je me proposais de porter des livres aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Ça m'est arrivée 2 ou 3 fois seulement.*
Mme FRIMONT : *Est-ce qu'il y a des personnes qui voudraient se déplacer à la médiathèque pour aller voir des spectacles, des rencontres ou peut-être des animations ?*
Mme FROGER : *Il pourrait servir également pour emmener les bénéficiaires de la Banque Alimentaire, qui ne disposent pas de véhicule ou de permis de conduire, aux ateliers de cuisine organisés au Mans par la Banque Alimentaire ?*
Mme DESHAIES : *Oui ou à des rendez-vous médicaux ?*
Mme DUGAST : *c'est peut-être compliqué par rapport aux assurances pour transporter des personnes ?*
Mme QUEUIN : *il y a quelques années un projet avait déjà été abordé mais il y avait le problème du chauffeur qui se posait ? parce qu'il fallait veiller à savoir si tout le monde était bien assuré et qui pouvait conduire ce véhicule ? Donc c'est à étudier.*
M. PARISOT : *Pour information, j'ai régulièrement loué pour une association un véhicule à Super U. La démarche était la suivante : L'association disposait d'un compte, bien évidemment elle payait la location et elle devait faire le plein du véhicule avant de le rendre. Ce sont les 2 seules choses qu'il y avait à régler. Et le permis de conduire devait être remis par le locataire, si ce n'est pas le conducteur, mais également par le conducteur.*
M. LOISEAU : *On peut louer un camion également en mettant plusieurs conducteurs dessus. Il faut garder l'idée car elle est intéressante et monter le projet à long terme. Cela reprend le principe du transport solidaire. Je suis d'accord avec Annie lorsqu'elle dit que ce projet avait déjà été évoqué. Actuellement, il y a le centre social de la Ruche qui propose de faire des rencontres avec chaque CCAS parce qu'il a une délégation de la part de la Communauté de communes pour faire 10 actions dans chaque commune de la Communauté de Communes. Le principe étant de proposer du transport ou des voyages pour les personnes âgées. Ce serait l'occasion de travailler avec eux comme ils ont un véhicule et ça règle le côté technique !*
Après, le côté location est le plus simple parce qu'il n'y a pas d'assurance à avoir et ainsi de suite. En fait, je pense que sur un projet qu'on initie, il serait plus intéressant de partir là-dessus avant d'investir dans un véhicule. En revanche, ça sera à monter et à construire ensemble. Puis à décider ensemble si c'est un projet qu'on veut porter au CCAS ou s'il prend une ampleur plus large en travaillant avec la Ruche par exemple.
Mme FRIMONT : *Mais qui conduit le véhicule ? est-ce que ce sont des gens comme nous ou des salariés ?*
M. LOISEAU : *Ça peut être soit des salariés sous contrat possédant le permis de conduire mais si on passe par une association il faut forcément que ce soit un de leurs bénévoles pour qu'il soit couvert par la responsabilité civile de celle-ci. D'où l'avantage de travailler en partenariat avec une association pour simplifier les démarches. Si c'est l'un des freins au projet ?*
Mme QUEUIN : *Il existe également sur le territoire une association qui propose d'emmener les personnes à leur rdv médicaux ou autres. Je ne me souviens plus du nom. Les chauffeurs sont bénévoles, enfin ils ne sont pas tout à fait bénévoles puisqu'ils sont remboursés de leur frais d'essence. Les utilisateurs doivent régler une adhésion à l'année et la course qui n'est pas très chère. Le coût est moindre par rapport à un taxi. J'ai déjà eu l'occasion d'orienter des administrés vers cette association.*

Mme CANARELLI : *Juste une petite précision : "- si vous faisiez l'achat d'un véhicule, vous seriez obligé d'assurer le véhicule. Il faut savoir que la commune a une assurance qui s'appelle "mission*

collaborateur". Elle couvre en cas de problème dans le cadre d'une mission initiée par le CCAS ou par la commune."

Mme FRIMONT : *Et même si on prend une location de véhicule ? L'assurance couvre également ?*

Mme CANARELLI : *Ça m'est déjà arrivé qu'un élu utilise son propre véhicule pour faire un déplacement au niveau de la mairie. Il a eu un sinistre et l'assurance de la commune a pris en charge les réparations.*

Mme QUEUIN : *Dans le cadre du CCAS, pas au mandat précédent mais celui d'avant, il nous est arrivé aussi, tout particulièrement Franck, d'aller chercher des personnes pour un spectacle parce qu'elles n'étaient pas en mesure de se déplacer.*

Mme DUGAST : *Du coup, est-ce que l'on peut aller les chercher avec notre voiture ?*

Mme CANARELLI : *Avant toute chose, vous devez définir un bilan social qui devra définir les attentes des personnes et quelles sont vos actions à mener. Dans le cadre de ce bilan, il faudra bien définir ce dont vous avez besoin. À ce moment-là, vous prendrez la décision s'il faut acheter un véhicule ou pas.*

Mme QUEUIN : *Oui, je pense qu'il va falloir travailler sur une analyse des besoins sociaux, justement c'est peut-être le moment ou jamais de partir sur ce domaine-là.*

Mme CANARELLI : *Pour en revenir au compte administratif et au compte de gestion, vous avez vu qu'ils étaient équilibrés. Nous vous demandons maintenant de les approuver mais avez-vous besoin que j'apporte des éléments complémentaires ?*

Mme QUEUIN : *Moi j'ai juste une petite observation. La Mairie avait accordée 3 000 € mais au dernier Conseil Municipal, il me semble qu'il avait été accordé 5 000€.*

Mme CANARELLI : *Non, Annie. C'est dans le rapport d'orientation budgétaire, il avait été évoqué 3000€ et le jour du Conseil municipal, le conseil a décidé 5000€. De toute manière le budget primitif a été voté.*

Mme FRIMONT : *Les secours d'urgence, les 576€ correspondent à quoi ?*

Mme QUEUIN : *Ça peut être des aides financières,*

Mme FRIMONT : *Ça peut être en espèces, il y a une régie ?*

Mme QUEUIN : *Non sur présentation de factures EDF, eau, cantine, OM, visite d'un psychiatre pour une mise sous tutelle...*

M. LOISEAU : *Qu'elle était la raison ou une volonté de passer de 3 000€ à 5 000€ ?*

Mme CANARELLI : *Non, non. Un conseiller municipal jugeait que c'était trop juste. Pourtant au vu de l'excédent du CCAS, de l'année précédente, les élus avaient préféré qu'il soit utilisé au lieu qu'il dorme sur le compte. Seulement, le jour du Conseil Municipal, un conseiller municipal est intervenu en demandant de réévaluer le montant qui était passé. Après son intervention, les conseillers ont tous voté favorablement pour augmenter la participation de la commune à 5000€.*

Mme DUGAST : *Concernant les votes du compte administratif et de gestion, nous allons pouvoir voter.*

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 - CCAS : (REMPLACE ET ANNULE LA N°05 NON TRANSMISE A LA PRÉFECTURE)

Suite à la non-réception du Compte de Gestion dans les délais impartis et sur demande de M. Sébastien DELCROS - Trésorier, le Conseil d'Administration statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 et déclare que le compte de gestion du CCAS dressé pour 2025 par M. Sébastien DELCROS n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- ✓ ***Adopte** le compte de gestion*

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2025 (REMPLACE ET ANNULE LA N°06 NON TRASNSMISE A LA PRÉFECTURE)

Suite à la non-réception du Compte de Gestion dans les délais impartis, Madame Sylvie DUGAST – Vice-Présidente, doit présenter au Conseil d'Administration les chiffres de la gestion de l'exercice 2025 du Compte Administratif.

	Investissement	***Fonctionnement***
Recettes	***5 083.98***	***47 802.08***
Dépenses	***0.00***	***12 722.98***
Excédent	***5 083.98***	***35 079.10***

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- ✓ ***Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen*
- ✓ ***Déclare** toutes les opérations 2025, définitivement closes et les crédits annulés.*

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

***Mme DESHAIES :** Avant de poursuivre. Je souhaiterais inviter M. BIGNON à se présenter et ensuite nous nous présenterons également.*
Tous les membres se sont présentés.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE :

Mme DUGAST : *Concernant le spectacle de fin d'année, celui-ci n'a toujours pas été validé puisque le spectacle "Suzanne" n'a pas fait l'unanimité, je pense. On a contacté "La Flambée" mais pas de retour concret pour le moment. Sophie, vous m'avez envoyé une proposition par email ce matin, je les ai contactés mais les dates ne correspondent pas mais on garde pour une prochaine fois.*
Mme FRIMONT : *Pourquoi nous ne sollicitons pas Timothé ? Il n'est pas disponible ?*
Mme QUEUIN : *Il l'a déjà fait l'année dernière et puis je pense qu'il est trop tard pour le solliciter. Moi, j'avais une autre groupe style cabaret que j'avais contacté l'année dernière. Elle était basée sur Le Mans. Je vous donnerai les coordonnées plus tard parce que là je ne me souviens plus.*
Mme DESHAIES : *Donc là vous avez contacté PROD2BE ? puisque "La Flambée" est remplacée par cette production.*
Mme DUGAST : *C'est Océane qui s'est chargée de les contacter mais ce nom ne me parle pas du tout.*
M. BIGNON : *C'est pour quelle date exactement ?*
Mme DUGAST : *C'est le 12 décembre.*
M. BIGNON : *Je peux essayer de contacter une troupe de Durtal qui fait un spectacle musical de très bonne qualité et d'un professionnalisme extrême.*
Mme QUEUIN : *C'est quelle sorte de spectacle ? cabaret, chant ?*
M. BIGNON : *Non cette année le thème est sur les séries télévisées.*
Mme DUGAST : *Pouvez-vous éventuellement me faire un retour par email ?*
M. BIGNON : *Je les contacte dès ce soir et vous fais un retour le plus rapidement possible mais je crains que le 12 ils soient déjà à Durtal.*
Mme QUEUIN : *Faut-il rester obligatoirement sur un spectacle. Comme la date est un peu courte, il peut être envisagé autre chose ? Distribution de colis, par exemple, comme il a déjà été fait, il y a quelques années.*
Mme FRIMONT : *Peut-être attendre également la réponse de M. Bignon ? Est-ce que la troupe a un site ?*
M. BIGNON : *Oui vous allez sur le Facebook de Fabien SIMON. Vous trouverez des extraits et des affiches.*
Mme DUGAST : *Il reste encore le spectacle "Suzanne" ? car il n'y a pas eu que des réponses totalement négatives mais bon.*
Mme QUEUIN : *Ils sont encore disponibles ?*
Mme DUGAST : *Je ne sais pas, je ne les ai pas rappelés ?*
Mme DESHAIES : *Depuis le 20 mai ? il faudrait peut-être leur apporter une réponse ?*
Mme DUGAST : *Moi la réponse je veux bien mais J'attends la réponse de "La Flambée". Ensuite si vous êtes ok, je valide "Suzanne" ? Sinon pour le 12 décembre, vous avez d'autres questions ? Une fois que l'on aura trouvé le spectacle, on verra ce que l'on fera pour le goûter. On a le temps d'y réfléchir.*
Mme QUEUIN : *On a bien la tribune le 12 décembre ?*
Mme DUGAST : *Oui uniquement le samedi après-midi, le soir la salle serait peut-être occupée ? Le dimanche la salle est prise également.*
Mme QUEUIN : *On s'organise comment pour le ménage et l'état des lieux s'il y a du monde le soir ?*
Mme DUGAST : *Il faudrait que l'on mette à jour le tableau de la distribution des denrées alimentaires ?*
Mme FRIMONT : *Sylvie, pour le 12 décembre si on fait un goûter, il sera servi à partir de 15h ou 16h. Mais si la salle est prise le soir, peux-tu nous dire à quelle heure, les autres personnes arrivent si l'autre manifestation est à 20h ?*
Mme DUGAST : *Il n'y avait rien de certain. Si on faisait le spectacle "Suzanne", le Val'Rhonne voulait également reprendre la même représentation pour 20h.*
Mme DESHAIES : *Si je comprends bien, si nous ne prenons pas le spectacle, le Val'Rhonne ne fait pas la représentation ?*

Mme DUGAST : *Si on ne prend pas Suzanne, je pense que le Val'Rhonne ne le fera pas parce que l'idée c'était de pouvoir l'avoir un peu moins cher. La troupe leur faisait un prix vu qu'on le prenait l'après-midi.*
Mme DESHAIES : *Si l'avantage financier ne revient pas au CCAS, je ne trouve pas ça très logique ! Il faut que ce soit partagé ;*
Mme FRIMONT : *C'est moitié-moitié !*
Mme DUGAST : *Ça n'a pas du tout été évoqué*
Mme QUEUIN : *Cela me paraît difficile de faire la représentation et un goûter dans ces conditions. L'année dernière les gens parlaient entre eux et ils restent jusqu'à 18h30-19h00. Ensuite s'il faut que l'on range, que l'on nettoie même si une Sté vient faire le ménage. D'ailleurs, je ne sais pas si cette année on reprendra la Sté de nettoyage ?*
Mme DESHAIES : *Ranger peut-être pas dans la mesure où le Val'Rhonne réutilise la salle ?*
Mme FRIMONT : *Il faudra bien ranger et plier les tables du goûter.*
Mme DUGAST : *On n'a pas non plus 400 personnes. Je me suis également rendue le 4 juin sur place pour voir la configuration avec les gradins. Je confirme que l'on ne peut pas mettre de tables devant les gradins. En revanche, avec Tatiana, nous avons vu que nous avions la possibilité derrière les rideaux, concrètement dans le hall, on peut organiser quelque chose de bien.*
Mme FRIMONT : *On a quand même 30 tables à enlever.*
M. LOISEAU : *Il y a combien de personnes à venir et vous mettez combien de personnes par table ?*
Mme QUEUIN : *une centaine*
M. LOISEAU : *Oui donc vous mettez 25 tables environ avec un chariot ce n'est pas très long.*
Mme QUEUIN : *Oui mais il faut le faire quand même.*
Mme CANARELLI : *Rien ne vous empêche de solliciter le conseil municipal pour vous aider, cela s'est fait pendant des années. Ils participaient à l'installation, à la distribution des repas ou du goûter et à la remise en état de la salle.*
Mme DESHAIES : *Pour revenir à "Suzanne" il faudrait savoir combien sont Pour ou Contre parce que j'ai l'impression que l'on ne va pas avancer et que l'on parle dans le vide.*
Mme DUGAST : *Super ! comme tout le monde est présent, on va pourvoir sonder.*
M. BIGNON : *Cela me parait difficile pour les personnes âgées car il y a des moments qui peuvent ramener à des souvenirs douloureux.*
Mme GAGLIONE : *C'est surtout de l'humour décalé alors est-ce qu'ils vont adhérer ou pas ?*
Mme FRIMONT : *Oui c'est ça et il y a des moments où ce n'est pas gai mais il ne faut pas oublier que là c'est noël et que certaines personnes sont seules. Alors de mettre des épisodes de guerre. Cela m'a peu....*
Mme QUEUIN : *Moi, personnellement j'ai bien aimé mais j'ai émis des doutes par rapport à la population ciblée.*
M. PARISOT : *Je pense aussi que nos anciens ont beaucoup d'humour. Je pratique la belote et je vous confirme que certains ont beaucoup d'humour.*
M. LOISEAU : *Est-ce que l'on sait si la compagnie a déjà présenté son spectacle devant un public ancien ?*
Mme DUGAST & Mme QUEUIN : *Visiblement ils ont déjà travaillé avec des CCAS.*
M. LOISEAU : *C'est une compagnie que je connais très bien et qui est locale. On pourrait peut-être leur dire ok mais qu'il y a quelques petites choses réticentes et leur demander de l'adapter ou modifier des passages parce qu'ils sont assez expérimentés pour le faire sans pourtant changer le fond du spectacle et rester dans le deuxième degré car c'est leur patte.*
Mme DESHAIES : *Sur Facebook, ils proposaient également d'autres spectacles. Il y avait des variétés dans leur proposition. Ils peuvent peut-être nous proposer autre chose ou ils sont arrêtés à ce spectacle-là ?*
Mme DUGAST : *Je veux bien les recontacter en leur demandant s'ils peuvent nous proposer autre chose et voir s'ils sont toujours disponibles.*
M. LOISEAU : *S'ils ne sont pas disponibles voir s'ils peuvent nous conseiller une autre compagnie.*

Mme DUGAST : *J'attends aussi le retour de La Flambée mais tout va dépendre de leur tarif.*
Mme DESHAIES : *Pour information, je me suis rendue au Patis pour voir un spectacle et c'était super.*
Mme DUGAST : *Pendant notre mandat, personnellement, lorsqu'on se rend à des spectacles, l'idée serait de nous faire un petit retour et de garder les coordonnées des troupes.*
M. LOISEAU : *Il faut que l'on anticipe pour l'année prochaine.*
Mme DESHAIES : *S'ils ont déjà travaillé avec des CCAS nous aurons un retour et si cela a plu, je ne vois pas pourquoi cela ne plaira à nos anciens.*
Mme DUGAST : *Apparemment c'est parce que le spectacle n'est pas adapté pour l'occasion des fêtes de noël si je comprends bien. Tatiana m'avait invitée à venir le voir mais je n'ai pas pu m'y rendre mais elle m'a fait un retour positif.*
Mme FRIMONT : *Les personnes de Générations mouvement quand tu fais des soirées cabaret les cars sont pleins tout de suite. Cependant, pour d'autres sorties, c'est plus compliqué et on rame ! Les anciens aiment les majorettes, les paillettes, les plumes…*
Mme FRIMONT : *Je viens de voir sur Facebook et ça m'a l'air bien ce que fait Fabien SIMON.*
Mme DESHAIES : *Oui mais maintenant il faut qu'il soit disponible.*
M. BIGNON : *Je vais le contacter dès ce soir.*
Mme DESHAIES : *On ne pouvait pas le 5, il n'y avait que le 12 possible ? Maintenant ce n'est plus possible ? Bon on aura peut-être de la chance.*
Mme DUGAST : *Il n'y avait pas eu de dates de réservées en amont donc on a pris ce qu'il restait. Maintenant on sait que pour l'année prochaine, il faudra penser à la réserver bien avant peut-être pour fin novembre plutôt que décembre où c'est plus compliqué.*
Mme FRIMONT : *Il faut se projeter en janvier/février pour la réserver à la fin de l'année.*
Mme DUGAST : *Je crois qu'il y a une réunion au Val'Rhonne pour le planning des salles.*
Mme QUEUIN : *Je pense que cette réunion n'existe plus parce que chacun se battait pour obtenir sa demande.*

MISE A JOUR DU PLANNING DE LA DISTRITUBION DES DENREES ALIMENTAIRES :

Mme DUGAST : *Bon on va changer de sujet. On s'est positionné sur le planning de distribution des denrées alimentaires mais je voulais le revoir parce qu'il y avait des personnes qui auraient voulu participer. L'idée était peut-être de faire tourner les membres. Je pense à Valérie qui aurait aimé y participer ?*
Mme DESHAIES : *Pour moi c'était acté ?*
M. PARISOT : *Si vous ne participez pas le jeudi à la préparation, ce n'est pas gagné que le lendemain ça se passe bien. Tout simplement s'il y a une étiquette qui s'envole d'un carton d'une famille avec ou sans enfant, elle va sur quel carton ? C'est ce qui s'est passé la dernière fois et ça peut être problématique.*
Mme DUGAST : *Oui mais quand on a mis les étiquettes lors de la préparation, tu étais présent.*
M. PARISOT : *Oui mais juste…*
Mme FRIMONT : *Bah ça s'est bien passé ?*
Mme DUGAST : *Ça s'est bien passé ? bah non puisque le carton n'a pas été distribué à la bonne personne.*
M. BIGNON : *Moi j'aimerais bien voir comment ça se passe ? je me positionne le 23 et 24 juillet.*
Mme FROGER : *Et pour septembre et octobre ?*
Mme QUEUIN : *Vous avez besoin de savoir aussi longtemps à l'avance ?*
Mme FROGER : *Je vous rappelle que cela a été demandé lors de la réunion précédente.*
M. BIGNON : *Pour moi c'est intéressant parce que j'ai beaucoup de réunions et cela me permet de m'organiser.*
Mme DUGAST : *Bon on s'arrête là et on verra le planning au prochain conseil.*
Mme GAGLIONE : *Le prochain conseil du 23 septembre sera à quelle heure ?*
Mme FROGER : *Je me tourne vers la vice-présidente puisque c'est Mme DUGAST qui fixe l'horaire.*

Mme DUGAST : *Si vous voulez 18h, moi je ne peux pas le savoir à l'avance. Là, j'ai voulu arranger. Donc soit on maintient 18h30 et puis si je peux me libérer pour 18h, je le saurais qu'en début de semaine.*
Mme GAGLIONE : *à ce moment-là, vous renvoyez un texto enfin ou un mail.*
Mme DUGAST : *C'est pour cette raison que dans la convocation on le mettra en rouge.*
Mme QUEUIN : *La convocation, il faut l'envoyer huit jours avant quand même. Donc il faut que vous le sachiez suffisamment à l'avance. Et puis que toi Sylvie, tu le sauras déjà huit jours avant ?*
Mme DUGAST : *Oui oui.*
Mme QUEUIN : *D'accord.*
Mme DUGAST : *Du coup, pour la distribution du mois de septembre, les personnes que nous avons actuellement arrivent en fin de droits. Nous les avons contactées pour savoir s'ils souhaitaient reconduire, à ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse. Concrètement, il n'y aura que 2 bénéficiaires au mois de septembre. Par contre, il peut y avoir des remises de colis d'urgence, comme fin mai. A ce propos, on a mis qu'une réunion par trimestre. Et l'idée, ce serait de passer à une réunion/mois pour éviter les colis d'urgence. Nous avons un cas concret, Guénaelle & Annie ont reçu, il y a quelques jours, un bénéficiaire pour une aide alimentaire. Nous avons décidé de lui remettre un colis d'urgence pour la semaine prochaine. Ce dossier n'a pas pu être évoqué ce soir, délai trop court, pour le rajouter à l'ordre du jour. Maintenant, nous devons attendre le conseil d'administration du 23 septembre pour évoquer le dossier. Cependant, ce bénéficiaire bénéficiera de la BA en juillet et en septembre et, là, je considère que ce n'est pas de l'urgence ! Pour remédier à cela pourquoi ne pas prévoir une réunion tous les mois et s'il n'y a pas de dossier à présenter, on annule ? Mais au moins, elles sont prévues d'avance et ça permettra, quand on a une personne qui arrive, en cours, de la présenter rapidement.*
Mme QUEUIN : *Là du coup cela veut dire qu'il y aura un colis d'urgence ce mois-ci ?*
Mme DUGAST : *Oui.*
Mme QUEUIN : *Plus 1 au mois de juillet donc il y aura 2 colis d'urgence pour cette famille-là ?*
Mme DUGAST : *Oui.*
M. PARISOT : *J'aurais une question à poser et qui me tracasse depuis très longtemps. J'ai bien vu que la banque alimentaire était fermée 3 semaines en Août. Simplement, la pauvreté n'est pas en vacances ! Est-ce que nous sommes bien d'accord avec ça ? Donc, si la pauvreté n'est pas en vacances, je suis d'accord avec toi Annie qu'il faut que ce soit plus joyeux en décembre. Par contre, les vacances, les pauvres, eux, ne partent pas en vacances. Mais est-ce que c'est une raison pour qu'ils n'aient rien de la part de la commune ? Oui cela nécessite d'énormes efforts et de prévisions. Ce n'est pas un reproche, ce que je dis maintenant devant vous, c'est que je risque d'aborder le sujet au prochain conseil municipal. Mais c'est juste une idée et les idées, c'est fait pour être exprimées, d'accord ?*
Mme QUEUIN : *Au mandat précédent, les denrées étaient distribuées fin juillet et la distribution suivante était début septembre pour compenser l'absence de colis en août pour cause de fermeture de la banque alimentaire du Mans. Ensuite, on arrivait à redécaler petit à petit d'une semaine pour rééquilibrer les distributions dans l'année. En septembre, elle est quand cette année ?*
Mme DESHAIES : *bah, elle est le 11 septembre !*
Mme DUGAST : *Comme j'expliquais tout à l'heure il n'y aura pas grand monde en septembre. Alors, le problème ne va pas trop se poser mais c'est peut-être quelque chose à réfléchir.*
Mme QUEUIN : *Oui, je pense qu'il y aura quand même des personnes à venir. Quand je vois les bénéficiaires qu'il y avait à la fin du mandat, je pense qu'il y en a qui seront encore là. Enfin, il me semble !*
Mme DUGAST : *Ce n'est pas à nous d'aller les chercher.*
Mme QUEUIN : *Il faut qu'ils reviennent, bien sûr, avec leurs documents et ont-ils été contactés ?*
Mme FROGER : *Oui*
Mme QUEUIN : *Oui, alors ils vont revenir. D'ailleurs, il y a une personne qui est sous tutelle ou sous curatelle, donc ça veut dire que c'est la tutrice ou la curatrice qui doit revenir vers nous.*
M. LOISEAU : *Là, ils ne reviennent pas parce qu'il y a une démarche administrative à faire ? et cela les enquiquine ?*

Mme DUGAST : *Ils ont été prévenus en amont mais là ils vont peut-être venir à la dernière minute.*
Mme QUEUIN : *je ne sais pas ! si c'est pour septembre, il n'y a pas de retard.*
Mme DUGAST : *Non c'est pour la fin du mois.*
M. PARISOT : *Je veux juste rajouter quelque chose, que la mairie n'ait personne à aider en juin ou en septembre, ça me pose question ?*
M. LOISEAU : *Parce que s'ils ne viennent pas vers nous, on ne va pas aller les aider, vous me confirmez ? Pourquoi ils ne reviendraient pas ? Après, effectivement, ce ne sont pas les agents de la commune qui vont avoir le temps de faire les relances et d'aller voir les gens. Après moi, si on me dit qu'il faut aller voir une ou 2 personnes pour les secouer et leur rappeler, on est là pour ça aussi.*
Mme QUEUIN : *ils sont toujours revenus donc je ne vois pas pourquoi ils ne reviendraient pas ? Ils ont tous un calendrier donc ils connaissent l'échéance.*
Mme DUGAST : *Oui mais la démarche a été faite donc c'est peut-être normal qu'ils tardent à venir.*
Mme FRIMONT : *Pourquoi la distribution n'a pas lieu la 1ère semaine de septembre. La BA est aussi fermée à cette période ? Pourquoi on a mis le 10 & 11 ?*
Mme FROGER : *Non elle est ouverte la 1ère semaine. Le 11 c'est la date qui a été retenue mais elle peut être changée.*
Mme FRIMONT : *C'était juste une question.*
Mme DESHAIES : *Elle peut être changée aussi.*
Mme QUEUIN : *Après il peut être donné un peu plus de denrées lors de la distribution le 24 juillet pour qu'ils tiennent jusqu'à la prochaine distribution.*
Mme FRIMONT : *Oui ça peut être cela également.*
Mme CANARELLI : *Oui d'ailleurs c'est ce que vous faisiez lors de votre mandat.*
Mme QUEUIN : *Tout à fait !*
M. LOISEAU : *Oui, je suis d'accord avec Annie de rajouter des denrées. Au moins cela permet de couvrir la dizaine ou quinzaine de jours de différence. Ensuite pour septembre, selon le nombre de bénéficiaires, s'il y a une démarche d'accompagnement ou de faire une communication pour des nouveaux bénéficiaires à aller chercher, voir comment nous on peut travailler là-dessus. Et puis de faire un suivi sur ceux qui ont bénéficié de la BA cette année, bah ils sont revenus ? ils ne sont pas revenus ? Pourquoi ? Comment ?*
Mme QUEUIN : *Généralement s'ils ne reviennent pas, c'est parce que leur situation s'est améliorée ou parce qu'ils ont trouvé du travail donc ils n'ont plus besoin de nous. Le but est de les aider mais temporairement mais, en effet, il y en a qu'on aide depuis un certain temps.*
Mme FROGER : *Je tenais à préciser que j'ai contacté les 5 bénéficiaires. Pour 2 familles, la distribution s'arrêtait en juin. Ces dernières m'ont clairement dit qu'elles n'avaient plus besoin.*
Mme FRIMONT-DESHAIES et GAGLIONE : *C'est une bonne nouvelle.*
Mme FROGER : *Pour les 3 autres dont une où la situation est toujours précaire. Cette personne doit passer par sa tutrice pour renouveler l'aide alimentaire et malheureusement il semblerait que ce soit compliqué pour la joindre. L'autre famille, m'a simplement répondu par courriel : "-j'ai bien réceptionné, je prends note." Et pour la dernière famille, je n'ai pas eu de réponse à mon courrier. Concernant cette personne, je ne vais pas avoir l'occasion de la voir, il va falloir lui indiquer lors de la distribution de la semaine prochaine qu'il faudrait qu'elle passe en mairie pour continuer à bénéficier de la BA.*
Mme DESHAIES : *Si elle vient, parce que la dernière fois elle n'est pas venue, c'est moi qui aie été obligée de lui livrer.*
Mme QUEUIN : *Moi cette personne-là m'appelait parce qu'en principe elle est toujours accompagnée, mais si elle ne pouvait pas venir, on devait lui porter à domicile aussi. C'est une personne âgée qui n'a pas de moyen de locomotion et c'est son fils qui l'emmène chercher son colis quand il est disponible.*
Mme DESHAIES : *Peut-être que le fils travaille à 15h ? Après, je pense qu'on est assez nombreux pour faire la livraison chez les gens mais il faut que ce soit partagé entre tous les membres.*
M. BIGNON : *Je pense quand même qu'il faut que ça reste exceptionnel parce que dans toute aide qui est apportée, il y a quand même une démarche que la personne qui reçoit de l'aide doit faire à minima.*

Mme DUGAST : *Avez-vous d'autres questions ?*
Mme FRIMONT : *Je reviens sur le spectacle, comment ça se déroule par la suite ? Vous allez avoir des réponses des troupes et comme on a une réunion qu'en septembre ?*
Mme DUGAST : *Je vais vous contacter en vous envoyant des mails comme j'ai fait jusqu'à présent. Vous regardez ce qu'il en est et par la suite on validera par courriel.*

M. LOISEAU : *Je pense qu'il faut nous demander une validation de principe par mail. Moi, pour les précédents contacts, je n'ai pas répondu parce que je n'avais pas de critique à faire tout était ok mais si on se le dit, la prochaine fois je ferai un retour. Cela permettra de signer et de retenir le spectacle plus rapidement. Sinon on ne va pas s'en sortir.*

ACTIONS A DESTINATION DES SENIORS :

Mme DUGAST : *Sinon dans les actions menées lors de la dernière canicule, il y a environ 1 mois, j'avais téléphoné aux personnes qui étaient inscrites sur le registre des personnes vulnérables. J'ai passé du temps avec elles, c'était sympa ! Elles étaient contentes que nous prenions de leurs nouvelles.*
Mme DESHAIES : *Il faudra renouveler l'opération dans les jours à venir.*
Mme DUGAST : *Du coup, est-ce qu'il y a des volontaires parce que ce n'est pas écrit que c'est obligatoirement à moi de le faire ?*
Mme DESHAIES : *Oui et je pense que nous sommes tous volontaires pour le faire.*
M. BIGNON : *Ça représente combien de personnes ? Parce qu'en effet, on peut se répartir les tâches aussi.*
Mme QUEUIN : *Il y a environ une quinzaine de personnes. Ce qui est dommage, c'est que les gens ne viennent pas vers nous pour s'inscrire sur le registre. Parce que c'est à eux de faire la démarche ou à leur famille, ou à leurs voisins, ou leurs amis mais avec leur accord. La liste diminue parce que les personnes partent en EHPAD ou malheureusement décèdent mais Il n'y a pas de nouvelles personnes. Alors probablement qu'à la suite de l'article sur le bulletin municipal, il y en aura peut-être un peu plus.*
Mme DUGAST : *Je voulais également vous informer concernant la BA qu'on a prévenu les bénéficiaires que les horaires seront modifiés à partir du mois de juillet ?*
Mme DUGAST : *Sinon plus de questions ?*

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Aucune autre question n'est abordée, la séance est levée à 19h45

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Après le Conseil d'Administration,

Procès-verbal arrêté au 04 novembre 2026
Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 4 novembre 2026.

À Moncé en Belin, le
La Secrétaire de Séance,

Annie QUEUIN

C.C.A.S. de MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe)

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Sylvie DUGAST